

Compte-rendu réunion Conseil Municipal du 9/12/2021

Présents : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Patrice GENIN, Mathilde HAUMONTE, Aude LAMERANDT, Sylvie LEUVREY, Philippe MANGIN, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Philippe PETIT, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Excusés : Laurent PAULY pouvoir à Philippe PETIT, Anne-Lyse GROMER PELTIER pouvoir à Mathilde HAUMONTE

Ordre du jour :

1. Vente de bâtiment et terrain : Accord de principe, autorisation de signature (Del)
2. Abandon de loyers (Del)
3. Autorisations d'absences des agents (Del)
4. Création de poste APC + nouveaux horaires, avenant convention (Del)
5. Motion de soutien au Centre de Gestion (Del)
6. Restes à réaliser 2021
7. Soutien exceptionnel COVID de la CAF
8. Recrutement
9. Festivités de fin d'année
10. Délégations
11. Questions diverses.

1) Vente de bâtiment et terrain, accord de principe et autorisation de signature (délibération), Philippe PETIT

Philippe PETIT fait lecture du projet de convention entre le Maire et M. HAMELIN au sujet de la résiliation amiable du bail commercial pour son activité Aquari'Home située route de Mirecourt.

M. HAMELIN souhaite acquérir le bâtiment de Chardane et une parcelle soit une surface de 850 m².

Le Conseil est sollicité pour donner un accord de principe et autoriser le Maire à signer la vente.

Avis favorable à l'unanimité.

2) Abandon de loyer (délibération), Philippe PETIT

D'un commun accord entre la mairie et le locataire, la résiliation du bail commercial de Aquari'Home sera effectuée à l'amiable. Le locataire ne désire pas demander d'indemnité d'éviction. Dans le cadre du soutien à son activité pendant la période de transfert du commerce, le Maire propose de l'exonérer des loyers dont il sera redevable pour la période comprise entre le 1er janvier 2022 et son départ, au plus tard le 30 juin 2022.

A titre indicatif, le loyer mensuel est de 160.00 €, la somme abandonnée serait donc de 960.00 €.

Avis favorable à l'unanimité.

3) Autorisations d'absence des agents, (délibération) Catherine SCHMITT

Les autorisations d'absence sont accordées par l'autorité territoriale en fonction des nécessités de service sauf cas particuliers.

Un tableau reprenant toutes les autorisations d'absence avec les textes correspondant a été transmis en amont de la réunion : autorisations pour événements familiaux, événements de la vie courante, maternité, motifs civiques, motifs professionnels et motifs syndicaux.

En ce qui concerne les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux ou de la vie courante, il appartient à l'organe délibérant de chaque collectivité, après avis du comité technique compétent, de fixer par délibération la liste de ces autorisations d'absence et d'en définir les conditions d'attribution et de durée.

Avis favorable à l'unanimité.

4) Création d'un poste à l'Agence Postale Communale, (délibération), Catherine SCHMITT

Suite au départ en retraite de l'agent en charge de l'agence postale, la commune a procédé au recrutement d'un agent. Il convient de créer une vacance de poste par délibération à partir du 1^{er} janvier 2022.

De plus, un avenant au contrat actuel devra être pris afin de modifier les horaires existants.

Il est prévu d'une part, de fermer l'agence le lundi afin que l'agent ait deux jours de repos consécutifs comme le prévoit la réglementation et, d'autre part, de décaler les horaires du mercredi sur la matinée pour éviter l'isolement de l'agent, la mairie étant fermée à partir de midi.

Avis favorable à l'unanimité.

5) Motion de soutien au Centre de Gestion, (délibération), Daniel MIDON

Le 19 novembre dernier se tenait une conférence de presse à LA VÔGE-LES-BAINS, lors de laquelle une motion a été présentée aux médias. Celle-ci concerne le financement de la formation des secrétaires de mairie, aujourd'hui remis en cause.

Il y a une pénurie de secrétaires suite à de nombreux départs en retraite. Le Centre de Gestion a effectué des formations avec financement par Pole-Emploi. Pole-Emploi se retire du financement en argumentant sur la nécessité d'un appel d'offres.

Le Centre de Gestion des Vosges propose aux communes d'adopter une motion de soutien. Le courrier et la motion du CG a été transmise aux conseillers avant la réunion.

Seize avis favorables, une abstention et un contre.

6) Restes à réaliser sur l'exercice 2021 en 2022, Philippe PETIT et Delphine FRANCOIS

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice,
- aux recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

A ce jour, les restes à réaliser concernent :

- un achat en téléphonie pour la mairie pour un montant de 5 450.40 €
- l'achèvement des travaux de voirie pour un montant de 125 344.50 €
- la pose de panneaux d'informations et d'une barrière par l'ONF (travaux récemment effectués mais pas encore facturés) pour 6 000.00 €
- des frais de bornage pour 1 500 €.

Il conviendra de les notifier à la clôture de l'exercice du compte administratif 2021.

Philippe PETIT ajoute qu'il va transmettre les documents à compléter pour établir la ligne budgétaire 2022. Une réunion de la commission finances arrêtera ensuite les dépenses à engager. Il rappelle qu'avant toute acquisition et selon le montant, des devis sont nécessaires transmis à la secrétaire générale et signé par l'adjoint aux finances. Pour des achats de moindre coût, un bon d'achat doit être établi au préalable.

7) Soutien exceptionnel COVID pour les Accueils de Loisirs, Daniel MIDON

La CAF a décidé, après dépôt de dossier, d'accorder à la commune, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 427,00 € pour l'année 2021 au titre du soutien des ALSH en raison de la perte d'activité. Les prestations ont été calculées comme si l'activité avait été identique à 2019.

8) Recrutement

Un agent a demandé sa mutation vers une autre collectivité à compter du 1^{er} mars 2022. La commune a diffusé un appel à candidature avec une fiche de poste pour recruter un remplaçant.

9) Festivités de fin d'année

La cérémonie des vœux était envisagée le 8 janvier à 11h. La mairie prévoyait d'honorer les retraités et de remettre les médailles du travail ce même jour. Vu les circonstances, le Maire décide d'annuler cette cérémonie. Les retraités et médaillés seront conviés le vendredi 17/12.

10) Délégations

Pas de délégations

11) Questions diverses

- **Publication du marché pour le bâtiment restauration scolaire et activités**
Nombreux retraits de dossier, deux demandes de visites.
- **Poirier Le loup :**
Certains propriétaires ayant refusé l'offre financière d'un promoteur, celui-ci renonce à son projet.
- **Déneigement :**
L'astreinte déneigement sera en place du 12/12 au 9/03 inclus. Un agent sera affecté dès 7 heures au déneigement d'un passage des abords de la mairie et de l'école. Le personnel a été informé lors d'une réunion.
- **Ecrans numériques**
Une présentation d'un ENI a été effectué par un fournisseur. Les enseignants doivent déterminer les équipements souhaités, les options et les classes prioritaires.
- **Travaux**
Une sapinière avait été plantée par la mairie route de Renauvoid. Un éclaircissement sera fait prochainement.
Les pins près du monument aux morts seront coupés, ils seront remplacés par des petits arbustes. Les agents techniques effectueront la réfection des dalles près du monument, des bordures du parking ainsi qu'un marquage au sol.
- **Marché de restauration scolaire**
Suite à la fin du marché de restauration scolaire au 31/12, un appel d'offres a été diffusé. 2 offres ont été transmises et vont être analysées.
- **Schéma d'accueil du public**
Le schéma d'accueil dans les forêts de la 1^{ère} couronne autour d'Epinal autour d'Epinal n'est pas acté. Jean-Pierre BEGEL informe que la voie cyclable GOLBEY/LES FORGES est bloquée par absence de ce schéma d'accueil. L'ONF souhaite une étude pour 100 000 € financée par les communes.
- **Affouages**
Le marquage a été effectué. 22 affouagistes sont inscrits pour 31 lots.

Catherine SCHMITT

3